



REUNION DES CORRESPONDANTS ICF : 29 NOVEMBRE 2010

Une trentaine de personnes de 23 établissements différents ont participé à la réunion des correspondants ICF.

Pour rappeler que les correspondants ICF font partie d'un mouvement, le mouvement des Apel, nous avons commencé la réunion en regardant le film « les 80 ans de l'Apel » qui rappelle bien à travers l'histoire l'engagement et l'implication des parents d'élèves.

Puis le service ICF et ses différentes composantes ont été présentés :

- La permanence téléphonique
- Les correspondants ICF et leur rôle
- Les BDI
- Les commissions d'appel

Il est possible de retrouver ces informations sur le power point disponible sur le site www.apel75.com dans la partie ICF.

Cette année, le service ICF veut se concentrer sur 2 sujets : **les AVS** (auxiliaires de vie scolaire) qui accompagnent les enfants à besoins éducatifs particuliers dans leur scolarité et **le rôle des parents dans l'accompagnement à l'orientation**.

- 1) **Les AVS** : le statut des AVS existe depuis 1998 mais malheureusement ces emplois restent précaires et ont été créés pour pallier à d'autres manques (manque de suivi personnalisé, manques d'enseignants spécialisés...). Néanmoins les besoins étaient et sont réels particulièrement depuis la loi 2005 sur le handicap qui préconise l'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans l'école ordinaire. En effet l'AVS constitue un service d'aide à l'intégration, proche des familles et en principe facile à mettre en œuvre. Elle a un rôle d'interface et favorise la scolarisation de l'élève handicapé ou ayant un trouble de santé invalidant, dont elle a la charge. La décision de l'attribution d'une AVS est prise par la MDPH* qui précise la durée et la quotité. Le recrutement, la rémunération et normalement la formation sont assurés par le rectorat. Le problème est que le statut des AVS reste flou et n'est pas vraiment reconnu : leur emploi n'a pas débouché comme prévu sur des carrières dans le domaine du travail social, et leur contrat ne peut être prolongé au-delà de 6 années (certaines associations qui ont signé un accord avec l'Etat peuvent les embaucher et se faire rembourser par celui-ci) L'Etat étant plutôt dans une période de restriction, c'est un emploi qui n'est pas développé et l'enseignement privé sous contrat est particulièrement mal servi.

*Maison Départementale pour les Personnes Handicapées : 69 rue de la Victoire - 75009 Paris - 0800 14 77 77.

Le Ministre de l'Education Nationale vient d'assurer à Béatrice Barraud, présidente de l'Apel Nationale, qu'une nouvelle enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros affectés en janvier 2011 pour l'embauche d'AVS individuel dans les établissements publics et privés sous contrat.

Pour pallier à cette pénurie, il a été créé un autre statut : celui d'EVS, (employé de vie scolaire) recruté en contrat unique d'insertion via le pôle emploi, par l'établissement qui se fait rembourser une partie du salaire par le rectorat. Les personnes proposées par le pôle emploi sont peu qualifiées et ont souvent un profil inadapté par rapport à ce qui leur est demandé.

Notre souhait est que l'enseignement privé sous contrat puisse bénéficier au même titre que l'enseignement public des AVS. Nous savons que certaines familles embauchent et rémunèrent elles mêmes des AVS mais tout le monde ne le peut pas. Nous savons aussi que cela n'est pas facile pour tous les chefs d'établissement de recruter au pôle emploi des personnes dont ils ne sont pas sûrs qu'elles feront l'affaire, c'est pourquoi, nous avons besoin que vous les correspondants ICF soyez attentifs à ces questions et que vous nous fassiez remonter toutes ces informations. Cela nous permettra à notre tour d'informer la direction diocésaine et l'Apel Nationale afin que ces instances se fassent entendre au plus haut niveau. Cela nous permet aussi de mettre en relation des familles qui peuvent s'entraider ou partager des infos et même des AVS ou EVS.

2) **Le rôle des parents dans l'accompagnement à l'orientation** des jeunes car choisir cela se prépare et cela peut même s'apprendre très tôt : il ne s'agit évidemment pas de parler d'orientation à un enfant de CM1 néanmoins, il est bon d'éveiller sa curiosité sur les métiers qui existent, de l'aider à se poser et poser des questions sur leurs activités aux personnes de son entourage, à observer l'environnement, à imaginer ce qu'il aimerait faire ou ne pas faire...Il existe d'ailleurs pour cela des événements, comme : « *les architectes dans les classes* » ou « *le village de la chimie* » sur lesquels les correspondants ICF peuvent communiquer. Une conférence sera organisée le 14 mars à St Louis de Gonzague où interviendront des spécialistes (animateur de BDI, formatrice en éducation des choix), des parents et des jeunes, un représentant de l'institution scolaire. La mise en place d'une commission sur l'orientation avec la direction diocésaine, des chefs d'établissements et des personnes concernées par l'orientation pour réfléchir à la collaboration parents/établissements et à la façon dont la réforme du lycée est menée dans les établissements.

Apel de Paris - service Information et Conseil aux Familles

76 rue des Saints Pères - 75007 Paris

01 47 42 42 50 - icf@apel75.com